

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Autres domaines de
compétences 9- Autres
domaines de compétences des
communes**

**Subvention exceptionnelle
Au refuge d'Etretat ABEC**

**DATE DE CONVOCATION
6 juin 2025**

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-06-46

L'an deux mil vingt cinq
le douze juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – Mme CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à M ROGERET
Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme SEMIEM
M MIZABI a donné pouvoir à M GOMIS
Mme DUVAL a donné pouvoir à M SACHOT
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme MEZRAR
M. FRESSEL a donné pouvoir à Mme BARRIERE
M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Francis GESLIN
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER
M PETIT a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

Excusés

M BRUNAUD

Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Sophie Malinge chargée de la vie participative et de la proximité

La Ville doit assurer l'accueil et la garde des animaux errants récupérés, notamment les chiens. Il avait été fait le choix de signer une convention avec la SNPA. (Société Normande de Protection des Animaux) de Rouen. Malheureusement, cette dernière est surchargée d'animaux et ne prend que très rarement les chiens trouvés.

Le Refuge d'Etretat ABEC (Amis des Bêtes d'Etretat et du Canton) a vu le jour au début des années 1980 avec pour vocation unique l'accueil des chiens errants ou abandonnés en vue de leur adoption. A plusieurs occasions, il a répondu aux sollicitations à la Ville en accueillant les chiens divagants non réclamés.

Dans ce cadre, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle au refuge d'Étretat ABEC afin de soutenir son investissement auprès de la cause animale.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le budget primitif relatif à l'exercice 2025 ;

Considérant

L'aide apportée par le refuge d'Étretat ABEC à la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros pour le refuge d'Étretat ABEC (amis des bêtes d'Étretat et du Canton).

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 24/06/2025